

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction des mobilités routières

Arrêté du 23 février 2023

**portant désignation d'un fonctionnaire chargé de la recherche et de la constatation
d'infractions en application de l'article L.1451-1 du code des transports**

NOR : TRET2308537A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, en date du 23 février 2023,

Monsieur Vincent BOYENVAL, attaché des administrations de l'État, responsable de la Mission d'appui au contrôle des transports routiers au sein du service Réglementation et contrôle des transports et des véhicules de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, est désigné pour la recherche et la constatation d'infractions aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux transports ferroviaires, guidés et routiers dans le cadre d'opérations de contrôles effectuées dans sa région d'affectation.